

COMMUNE D'ETOURVY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

Présents :

Mmes : Marie-Christine PORTIER, Christelle SEURAT, Sandrine SERVAIS, Catherine GOVIN

Mrs. : Dominique LHOMME, Sylvain JESSIONESSE, Bruno BERGE, Michel BOUCHÉ, Laurent BRAGUE, Michel ROYER,

Absent excusé : Monsieur Dominique FOURMEAUX, ayant donné un pouvoir à Madame Catherine GOVIN

Monsieur Sylvain JESSIONESSE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2022 qui est adopté à l'unanimité des présents.

Point sur les dossiers en cours :

- **Cabinet d'architecture** : la SICAHR avait été retenue par la commune pour piloter les travaux de la Maison Saunier Hugot et de la rénovation de la cantine scolaire ainsi que par le Foyer Rural pour la création de la Halte randonneur.
 - L'architecte en charge de ces dossiers Mr Kirtz est en arrêt maladie depuis le mois d'octobre dernier et nous avons appris que la SICAHR devrait cesser son activité au 31 décembre 2022 avec des modalités qui ne sont pas encore connues à ce jour.
 - L'objectif est de retenir un nouveau maître d'œuvre dans les conditions retenues lors des appels d'offres initiaux. Plusieurs contacts ont été pris avec comme ligne directrice la reprise et la poursuite des travaux en cours pour respecter les dates de mises en service initialement prévues et la volonté de limiter les surcoûts liés aux frais de maîtrise d'œuvre

- **Maison Saunier Hugot** :
 - Les travaux ont débuté courant septembre et se poursuivent suite aux décisions prises et autorisations obtenues mentionnées ci-après.
 - Dominique LHOMME a réuni les 10 entreprises retenues le 22 novembre 2022 pour les informer de la situation et obtenir leur accord pour poursuivre les travaux afin de respecter le planning prévisionnel.
 - La trésorerie et la préfecture ont donné l'autorisation au maître d'ouvrage (le Maire) de valider et payer les factures émises par les entreprises retenues pour les travaux déjà réalisés (charpente, toiture, gros oeuvre).

- **Halte randonneurs :**

Dominique Lhomme, maire expose au conseil municipal les éléments suivants :

- Au 31 mars 2023, le dossier administratif complet doit être transmis à la Région Grand Est instructeur qui gère les fonds européens.
- Les travaux doivent être réalisés et les factures doivent être payées au 30 juin 2024.
- Du fait de la défaillance de la SICAHR, Le Foyer Rural doit donc recruter un autre maître d'œuvre, qui aura pour mission
 - De redimensionner le projet en s'appuyant sur les travaux réalisés pour diminuer la taille de la partie centrale.
 - De renégocier avec les entreprises pour que le budget soit respecté.
 - De solliciter l'accord auprès de la Direction Départementale des Territoires pour modifier le permis de construire

- **Cantine scolaire :**

- Comme pour les deux dossiers précédents, il convient de recruter un nouvel architecte chargé de la maîtrise d'œuvre.
- Pour ce projet estimé à 110 400 €, deux subventions ont déjà été notifiées à la commune :
 - 29 808 € du Conseil départemental soit 27 % du coût estimatif.
 - 21 980 € de l'Etat soit 20 % du coût estimatif.
 - Le dossier déposé auprès de la Région Grand est toujours en cours d'instruction.

Assainissement non collectif :

- Les travaux se poursuivent chez plusieurs administrés.

Horaires du secrétariat de mairie

La durée hebdomadaire de travail pour le poste de secrétaire de mairie était fixée à 15 h 30. A la demande de l'actuelle secrétaire, Mme Virginie Jessionesse, cette durée est ramenée à 13 heures. Les horaires d'ouverture au public du secrétariat restent inchangés.

Recrutement d'un agent technique

La procédure d'appel à candidatures sera ouverte à compter du 22 décembre pour un recrutement au 1^{er} mars 2023.

Eau potable

La loi impose la mise en place d'une étude du schéma directeur sur le territoire national. Le syndicat départemental des eaux va conduire l'étude du schéma directeur pour l'ensemble des communes aubois adhérentes. Chaque schéma a pour objet d'étudier la fonctionnalité et la pérennité du système de production et de distribution de la ressource d'eau potable aux consommateurs.

Cette étude est financée par l'Agence de l'Eau du Bassin Seine Normandie avec malgré tout un reste à charge pour le COPE du Landion qui regroupe les communes de Chaserey, Etourvy, Quincerot, Trichey et Villiers le Bois. Ce reste à charge s'élève à 45 000 € à raison de 9 000 € par an sur les 5 prochaines années.

CM du 16 décembre 2022

Entretien du service incendie

Le SDDEA a transmis des devis pour

- L'entretien des 8 poteaux d'incendie pour un montant de 709,84 € HT
- Les mesures des données sur le terrain (pression, débit ...) pour un montant de 250,40 HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents plus un pouvoir ces deux propositions.

Electricité

Les dépenses d'électricité de l'année 2022 sont présentées au conseil municipal :

- Cantine : 2615,89 € TTC qui sont refacturés très majoritairement au comité de gestion de cantine scolaire. Les travaux envisagés pour rénover la cantine permettront de réduire ces dépenses annuelles à la suite de l'isolation du bâtiment et la mise en place d'équipements de chauffage plus performants.
- Eglise : 76.46 TTC
- Eclairage public : 1062.63 € TTC.
 - o 50 poteaux sont équipés actuellement en lampes au sodium qui avaient été installées en 2012 dans le cadre d'un programme départemental à la place des anciennes lampes plus énergivores. A cette époque, la technologie LED n'était pas opérationnelle pour les éclairages publics.
 - o La commune compte 50 luminaires et pour un éventuel passage aux lampes à LED plus économiques, il faut prévoir un budget de 35 000 € soit 700 € par poteau avec une aide du Syndicat d'Electrification de 50 %.
 - o Il resterait donc à la charge de la commune un montant de 17 500 €.
 - o Il est à noter que depuis 2008, la commune d'Etourvy a limité le fonctionnement de son éclairage public sur les plages horaires suivantes :
du dimanche au vendredi de la tombée de la nuit à 22 heures et de 6 heures 30 au lever du jour, le samedi de la tombée de la nuit au lever du jour.
- Mairie : 2782.05 € TTC dont une partie est refacturée au syndicat scolaire pour la classe primaire.
- Maison Saunier-Hugot : 128.20 € TCC.
- Ancienne Station de pompage (atelier communal) : 144.05 € TTC.

Pour l'école maternelle les factures sont directement prises en charge par le Syndicat scolaire. Les factures de la nouvelle station de pompage sont prises en charge par le COPE du Landion.

Dossier Accessibilité.

Le conseil municipal fait le point des travaux effectués et de ceux restant à réaliser à partir de l'inventaire établi dans le cadre de la mise aux normes des établissements ouverts au public. Un

CM du 16 décembre 2022

diagnostic avait été établi en juin 2015 par la direction Départementale des Territoires. Dix ERP, Etablissements Recevant du Public, et cinq IOP, Installations Ouvertes du Public, avaient été recensés avec une liste de travaux à réaliser avant 2025.

Plusieurs d'entre eux ont déjà été effectués et l'agent technique poursuivra certaines de ces réalisations quand il sera recruté.

Mise en place d'un plan communal de sauvegarde.

Les risques majeurs ont été identifiés sur l'ensemble du département de l'Aube et sont répertoriés pour chaque commune.

Le conseil municipal devra mettre en place un système d'information auprès de la population à partir d'une application accessible sur les téléphones portables en veillant à respecter les données personnelles. Cela permettrait par exemple :

- De rediffuser des messages reçus de la préfecture en cas d'intempérie météo.
- De signaler une consommation plus importante d'eau présumant une fuite non détectée.
- ...

Projet aménagement du terrain de tennis et de ses abords.

Parallèlement à l'organisation des Jeux Olympiques de Paris en 2024, l'Etat Français a débloqué une enveloppe de 200 millions d'euros pour financer l'installation de 5 000 équipements sportifs de proximité afin de favoriser la pratique sportive d'entretien d'un maximum de la population. Dans ce cadre la commune a reçu un représentant de la société Kompan pour étudier l'installation d'équipements relevant de ce projet en lieu et place de l'actuel terrain de tennis.

Le technicien viendra devant le conseil municipal présenter le projet courant janvier en fin de journée.

Bois appartenant à la commune.

La commune possède plusieurs parcelles de bois d'une superficie de quelques ha dont l'exploitation peut être réalisée. Un inventaire sera réalisé en 2023 pour notamment les repérer et estimer la qualité et la quantité des bois pour en organiser l'exploitation.

Participation des associations au feu d'artifice.

Coût total, feu d'artifices et accessoires : 2 219 € TTC

Comité d'animation du Foyer Rural Etourvy Animation : 600 € (550 € en 2019).

Amicale des Sapeurs-Pompiers : 280 € (230 € en 2019)

Formation aux gestes des premiers secours.

Une première session s'est tenue le 05 novembre dernier et était animée par Madame Emilie CHAMOIN, formatrice départementale.

9 personnes étaient présentes et les retours sont satisfaisants. D'autres sessions seront programmées en 2023. Les personnes intéressées peuvent déjà s'inscrire auprès de la mairie ou auprès de Christelle Seurat.

Vœux du conseil Municipal

Ils se dérouleront le samedi 14 janvier à partir 18 h 30.

- Présentation du bilan de l'action municipal.
- Remise de cadeaux aux enfants qui résident dans la commune.
- Pot de départ de Mme E Delaunay, ancienne secrétaire de mairie.
- Vin d'honneur.
- Repas chaud sur inscription, préparé par le domaine Saint-Georges.

Informations et questions diverses.

Bibliothèque : Nous n'avons toujours pas pu rencontrer le référent départemental pour évoquer avec lui le fonctionnement de la bibliothèque. Une enquête sur ce sujet a été lancée par le PETR, Pôle d'Equilibre des Territoires ruraux, structure constituée par les communautés de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche et du Pays d'Othe.

Ordures ménagères : à partir de 2023, la collecte des conteneurs communaux sera facturée au prorata du nombre d'habitants soit une nouvelle dépense forfaitaire de 362 € par an.

Statistiques Insee : à ce jour, la population municipale d'Etourvy compte 165 habitants dont 161 résidents permanents plus 4 recensés à part (étudiants ou personnes en maison de retraite).

Plantation d'un arbre de la laïcité sur proposition de l'Union Auboise des Délégués Départementaux de l'Education Nationale : cet organisme propose la plantation d'un arbre de la laïcité dans les communes du département qui dispose encore d'une école. L'arbre choisi est le tilleul. Si cette opération se réalise le conseil municipal suggère d'implanter cet arbre vers le terrain de tennis.

Décoration du village : Le conseil municipal remercie les conseillères municipales et autres volontaires qui se sont impliquées dans ce projet

Bulletin municipal 2023 : le comité de rédaction en place recherche un appui.

Fibre : Certains administrés ont connu d'importants déboires dans cette opération. Un questionnaire concernant ce dossier sera distribué à l'ensemble de la population.

Ré-empoissonnement du plan d'eau : Laurent Brague souhaite connaître ce qui avait été prévu dans le cadre du plan d'aménagement du Landion réalisé par le SMBVA et demande que le plan d'eau soit ré-empoissonné.

Une personne est tombée à l'eau près du pont du bief situé au domaine Saint-Georges. Les moyens à mettre en place pour sécuriser le lieu seront prochainement étudiés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

Le Maire
M. LHOMME Dominique